

rité ministérielle au sein du comité suivra les instructions du Gouvernement. Nous procédons de la sorte, sachant que la majorité des ministériels peut ramener un tel bill, conformément à l'engagement de laisser les mêmes pouvoirs ou de les réviser, selon que le Gouvernement le signale à ses députés. Nous le savons. Mais nous protestons contre toute proposition d'un ministère de la Production de défense, sauf si on la définit d'une façon appropriée, conformément à la déclaration antérieure du Gouvernement quant à l'inopportunité de maintenir certaines dispositions.

Tel est le résultat. Ce n'est certes pas la fin du bill ni d'aucune façon un vote contre le maintien du ministère de la Production de défense qui n'est pas en cause dans la proposition d'amendement dont la Chambre est saisie.

**Des voix:** La mise aux voix.

**M. C. W. Hodgson (Victoria Ont.):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole à la suite de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), chef de la CCF, qui a accusé le parti conservateur de choses survenues il y a 30 et même 35 ans, faisant revivre des hommes politiques qui sont morts il y a des années, et je songe à ce soldat très versé dans l'art de la guerre, à celui qui y était probablement.

Le débat dure depuis longtemps. Je vous le promets, monsieur l'Orateur, et je le promets aux honorables députés, il me suffira de peu de temps. Je ne crois pas qu'on puisse à aucun moment me reprocher d'accaparer le temps de la Chambre, tout particulièrement au cours de la présente session. Néanmoins, il y a nombre d'années que la Chambre des communes n'a pas été saisie d'une mesure plus importante.

Je vois que le *Journal* d'Ottawa, du 6 juillet, qualifie le présent débat de manœuvre d'obstruction. Eh bien! peu importe le nom qu'on veut bien lui donner. Le régime parlementaire ne s'en trouve aucunement atteint. Si c'est bien une manœuvre d'obstruction, il me faut dire, monsieur l'Orateur, que le parti conservateur y apporte plus d'énergie et d'initiative que le gouvernement libéral n'en manifeste pour faire face à la situation.

Je ne puis comprendre pourquoi le Gouvernement n'accepterait pas l'amendement. Il modifie très peu le bill initial. Il limite la durée d'application du projet de loi qu'on vient de discuter.

Le bill fait plus que conférer au Gouvernement un droit de regard sur la production de défense ou les munitions. S'il ne stipulait que cela, je l'approuverais. Le projet de loi confère des pouvoirs à un seul membre

[L'hon. M. Drew.]

du cabinet; il concentre l'autorité dans une seule personne, c'est-à-dire le ministre de la Production de défense. Il a plus de pouvoir que le premier ministre en ce qui concerne la production de défense. Il a probablement bien des choses à dire au sein du parti libéral. Le premier ministre a indiqué que le ministre de la Production de défense a rédigé le projet de loi et lui a dit: "C'est vous qui le présenterez à la Chambre." Il me semble que c'est le ministre de la Production de défense qui a donné les instructions nécessaires plutôt que le premier ministre.

On a dit beaucoup de choses aimables au sujet du ministre de la Production de défense, et beaucoup d'entre elles sont exactes. Il s'est fait une réputation de bon directeur d'entreprise durant la dernière guerre, surtout au ministère des Munitions et Approvisionnements. Étant donné les pouvoirs dont il jouit depuis 16 ans, il s'habitue peut-être à en demander de plus en plus; il en sera peut-être assoiffé. Il souhaite probablement donner un exemple éternel au Canada. Il veut peut-être montrer qu'on lui a délégué plus d'autorité que n'en a jamais possédé un parlementaire au Canada.

Par le passé, ce même ministre a fait des observations comme celle-ci: "Qu'est-ce qu'un million? Une bagatelle!" Voici une autre observation qu'il a faite ces dernières années: "Qui nous arrêtera?" Si ce bill ne donne pas suite à cette observation, alors je n'y comprends rien. Il a supprimé les "nous" pour les remplacer par des "je" et des "moi".

Le ministre a dit qu'il avait le sentiment de vivre dans un autre monde. Le monde actuel est peut-être différent de celui où il a vécu pendant les seize dernières années, car depuis que je siège ici, je ne puis me rappeler aucune occasion où le ministre n'a pas obtenu ce qu'il voulait au sujet de toute mesure qu'il a présentée à la Chambre. Il a agi à sa guise dans la conduite de son ministère. Tous, y compris le ministre lui-même, le reconnaîtront. On a fait des déclarations qui équivalent à un mépris du Parlement. C'est bien différent du parti libéral de l'époque de sir Wilfrid Laurier; c'est bien différent du temps de Mackenzie King. Il est notoire qu'à l'époque de Mackenzie King, lorsqu'une nomination était faite au Cabinet et que le député acceptait sa nomination, il signait une démission qui pouvait être utilisée en tout temps. Ce régime a maintenu le cabinet sous la coupe du premier ministre. Aujourd'hui, on semble avoir modifié les lois et les règlements, car le ministre de la Production de défense donne des directives au premier ministre. Le projet de loi accorde au ministre un pouvoir absolu. Il a lui-même le pouvoir. Il n'a pas à s'adresser au cabinet ni au